

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES
MRC LES BASQUES**

Séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Trois-Pistoles, tenue en la salle du conseil située à l'hôtel de ville, le 14 novembre 2022 à 19 h 30, à laquelle sont présents:

Siège #1 - Maurice Vaney
Siège #2 - Claudia Lagacé
Siège #4 - Yannick Ouellet
Siège #5 - Éric Belzile
Siège #6 - Steve Côté

Est/sont absents:

Siège #3 - Johanne Beaulieu

Sont également présents madame Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe et madame Catherine Fiset, greffière et monsieur Steve Rioux, trésorier.

1 - Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30, sous la présidence de monsieur Philippe Guilbert, qui déclare que le quorum est atteint. À moins de mention contraire, monsieur le maire participe au vote.

Quatre (4) citoyens assistent à la séance.

14560

2 - Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'une copie de l'ordre du jour a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

CONSIDÉRANT la proposition de l'ordre du jour suivant :

1 - Ouverture de la séance

2 - Adoption de l'ordre du jour

3 - Adoption du procès-verbal

3.1 - Séance ordinaire du 11 octobre 2022

4 - Finances

4.1 - Approbation des déboursés du mois de d'octobre 2022

4.2 - Dépôt des états comparatifs de l'exercice financier 2022

5 - Correspondance

6 - Direction générale

6.1 - Calendrier 2023 des séances du Conseil de la Ville de Trois-Pistoles

6.2 - Désignation du responsable du calendrier de conservation auprès de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec

6.3 - Deux appels d'offres de l'UMQ de services professionnels afin d'obtenir les services financiers et les services de prévention et de gestion pour les mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ

6.4 - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

6.5 - Demande de bonification du financement du programme Explore et du soutien financier des programmes d'immersion française

6.6 - Fin de la période de probation - Poste de direction du Service des loisirs

6.7 - Dépôt de la programmation de travaux révisée dans le cadre de la TECQ 2019-2023

7 - Règlements

7.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 874 « Règlement établissant la tarification des services et équipements de loisirs, culture et communications »

7.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 875 « Règlement établissant la tarification du service des incendies et de la sécurité civile et déléguant le pouvoir de demander intervention ou assistance et abrogeant le règlement no 847 »

8 - Travaux publics

8.1 - Autorisation d'octroi d'un contrat pour l'entretien des aménagements paysagers à monsieur Alin Rioux

9 - Urbanisme

9.1 - Démission de membres du Comité consultatif d'urbanisme

10 - Loisirs

10.1 - Approbation d'un stage à la bibliothèque

11 - Autres sujets

11.1 - Dons et autorisations

11.2 - Autorisation de circuler dans les rues de la Ville pour la période hivernale et de dégel - Les Carrières Bérubé Inc.

12 - Période de questions

13 - Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yannick Ouellet, et résolu à l'unanimité, que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « autres sujets » ouvert.

ADOPTÉE

3 - Adoption du procès-verbal

14561

3.1 - Séance ordinaire du 11 octobre 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eric Belzile, et résolu à l'unanimité, que le Conseil de la ville de Trois-Pistoles adopte le procès-verbal de cette séance, tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - Finances

14562

4.1 - Approbation des déboursés du mois de d'octobre 2022

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer pour la période du 1er au 31 octobre 2022, au montant de 498 030,17 \$, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

CONSIDÉRANT QUE le trésorier atteste que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Lagacé,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la ville de Trois-Pistoles autorise le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1er au 31 octobre 2022 au montant de 498 030,17 \$.

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Ville et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

ADOPTÉE

14563

4.2 - Dépôt des états comparatifs de l'exercice financier 2022

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a l'obligation de déposer deux états financiers comparatifs lors d'une séance ordinaire tenue au moins quatre semaines avant la séance au cours de laquelle le budget est adopté selon l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19);

CONSIDÉRANT QUE le premier état financier, compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la même période;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième état financier compare les revenus et les dépenses de l'exercice courant jusqu'au moment de la préparation de celui-ci et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Cote, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la ville de Trois-Pistoles prend acte du dépôt des deux états comparatifs tels que déposés par le trésorier.

ADOPTÉE

5 - Correspondance

Aucune correspondance à déposer.

6 - Direction générale

14564

6.1 - Calendrier 2023 des séances du Conseil de la Ville de Trois-Pistoles

CONSIDÉRANT les articles 319 et 320, de la Loi sur les cités et villes en ce qui concerne l'établissement d'un calendrier pour la tenue des séances ordinaires du Conseil de ville pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE les séances ont lieu à la salle du conseil située à l'hôtel de ville sise au 5 rue Notre-Dame Est à Trois-Pistoles et ce, à 19 h 30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maurice Vaney,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la ville de Trois-Pistoles adopte le calendrier ci-dessous des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2023 :

Lundi le 16 janvier	Lundi le 10 juillet
Lundi le 13 février	Lundi le 14 août
Lundi le 13 mars	Lundi le 11 septembre
Mardi le 11 avril	Mardi le 10 octobre
Lundi le 8 mai	Lundi le 13 novembre
Lundi le 12 juin	Lundi le 11 décembre

ADOPTÉE

14565

6.2 - Désignation du responsable du calendrier de conservation auprès de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eric Belzile,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la ville de Trois-Pistoles autorise madame Pascale Rioux à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ADOPTÉE

14566

6.3 - Deux appels d'offres de l'UMQ de services professionnels afin d'obtenir les services financiers et les services de prévention et de gestion pour les mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (MUT00119 et MUT00780), (ci-après les Mutuelles) en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ est établi annuellement par l'UMQ en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 août de l'année du dépôt;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à une Mutuelle permet à la Ville d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

CONSIDÉRANT QUE la Ville participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de l'UMQ pour retenir des services professionnels, via un premier appel d'offres de services financiers et dans un deuxième appel d'offres des services de prévention et de gestion;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Lagacé,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la ville de Trois-Pistoles :

- confirme son adhésion à titre de membre à l'une ou l'autre des Mutuelles déterminée par l'UMQ;
- s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles;

- confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels de services financiers et de services de prévention et de gestion et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats;

QUE deux contrats d'une durée de trois (3) ans avec deux options de renouvellement annuelle pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE le Conseil de la ville de Trois-Pistoles :

- s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les adjudicataires à qui les contrats seront adjugés;
- s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04\$/100\$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

ADOPTÉE

14567

6.4 - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

CONSIDÉRANT QUE tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence de ses intérêts pécuniaires et que cette déclaration doit être mise à jour annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le greffier doit, au plus tard le 15 février de chaque année, transmettre au ministre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) un relevé qui identifie les membres du conseil de la municipalité qui ont, depuis la dernière transmission d'un tel relevé, déposé devant le conseil une déclaration, visée à

l'un ou l'autre des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), et ceux qui ne l'ont pas fait;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 358 de la LERM, la greffière procède au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires reçues de tous les membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Cote,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la ville de Trois-Pistoles prend acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal et autorise la greffière à transmettre celles-ci au MAMH.

ADOPTÉE

14568

6.5 - Demande de bonification du financement du programme Explore et du soutien financier des programmes d'immersion française

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de valoriser l'apprentissage du français au Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'École d'immersion française de Trois-Pistoles, en partenariat avec l'Université Western en Ontario, accueille chaque année de nombreuses étudiantes et étudiants anglophones depuis maintenant plus de 90 ans à Trois-Pistoles dans la MRC des Basques;

CONSIDÉRANT QUE ce programme offre un apprentissage de grande qualité et que certains ministres et hauts fonctionnaires canadiens y ont participé afin de parfaire leur apprentissage ou d'améliorer leur français;

CONSIDÉRANT QUE le programme donne la chance aux étudiantes et étudiants d'être hébergés par des familles et de vivre une expérience d'immersion complète;

CONSIDÉRANT QUE l'École d'immersion française de Trois-Pistoles apporte d'importantes retombées économiques à Trois-Pistoles principalement à Trois-Pistoles et dans la MRC des Basques;

CONSIDÉRANT QUE les familles d'accueil reçoivent une compensation financière pour la pension (nourriture et hébergement) des étudiantes et étudiants;

CONSIDÉRANT QUE cette compensation financière n'est plus suffisante pour encourager les familles à accueillir des participantes et participants;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts ont considérablement augmentés en raison, entre autres, de l'inflation;

CONSIDÉRANT QU'une augmentation suivant le taux d'inflation n'est pas appliquée au financement des programmes d'immersion, notamment le programme Explore;

CONSIDÉRANT QUE le financement de l'École d'immersion française de Trois-Pistoles dépend du financement du programme Explore;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Maurice Vaney,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles :

- demande au Gouvernement du Canada d'augmenter le soutien financier des programmes d'immersion française à la hauteur de leurs besoins et d'indexer annuellement le financement des programmes selon, minimalement, le taux d'inflation;
- demande au Gouvernement du Canada de reconnaître l'importance des programmes d'immersion française dans la modernisation de la Loi sur les langues officielles;
- d'acheminer la présente résolution à madame l'honorable Ginette Petitpas Taylor, ministre des Langues officielles, à monsieur Maxime Blanchette-Joncas, député de la circonscription de Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques, à monsieur Alan Shepard, recteur de l'Université Western d'Ontario, madame Nicole Tate-Hill directrice de la formation continue à l'Université Western
- d'Ontario et madame Katayoun Asari, directrice de l'École d'immersion française de Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

14569

6.6 - Fin de la période de probation - Poste de direction du Service des loisirs

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Geneviève Renart au poste de directrice du Service des loisirs tel qu'il appert de la résolution 14418;

CONSIDÉRANT QUE madame Renart a complété sa période de probation d'une durée de six (6) mois;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale de confirmer la réussite de la période de probation de madame Renart;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Lagacé, et résolu à l'unanimité, que le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles entérine la recommandation de la directrice générale et confirme que madame Geneviève Renart a complété avec succès sa période de probation.

ADOPTÉE

14570

6.7 - Dépôt de la programmation de travaux révisée dans le cadre de la TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yannick Ouellet, Et il est résolu, à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

7 - Règlements

14571

7.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 874 « Règlement établissant la tarification des services et équipements de loisirs, culture et communications »

Monsieur Éric Belzile conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement no 874 « Règlement établissant la tarification des services et équipements de loisirs, culture et communications »;
- dépose le projet dudit règlement.

14572 7.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 875 « Règlement établissant la tarification du service des incendies et de la sécurité civile et déléguant le pouvoir de demander intervention ou assistance et abrogeant le règlement no 847 »

Madame Claudia Lagacé conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement no 875 « Règlement établissant la tarification du service des incendies et de la sécurité civile et déléguant le pouvoir de demander intervention ou assistance et abrogeant le règlement no 847 »;
- dépose le projet dudit règlement.

8 - Travaux publics

14573 8.1 - Autorisation d'octroi d'un contrat pour l'entretien des aménagements paysagers à monsieur Alin Rioux

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles a retenu les services de M. Alin Rioux pour l'entretien des aménagements paysagers depuis 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles est satisfaite des travaux effectués et des réalisations accomplies par M. Alin Rioux;

CONSIDÉRANT QUE M. Alin Rioux a déposé une offre de services pour l'année 2023 au montant de seize mille sept cent quarante-cinq dollars 16 745,00 \$ avant les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Lagacé,
Et résolu à l'unanimité,

Que le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles retienne l'offre de services de M. Alin Rioux au montant de seize mille sept cent quarante-cinq dollars 16 745,00 \$ avant les taxes applicables.

ADOPTÉE

9 - Urbanisme

14574 9.1 - Démission de membres du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement no 838 concernant le comité consultatif d'urbanisme, les membres dudit comité doivent être nommés par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Réginald Gauvin et monsieur Claude Bélanger, nommés à la résolution no 14318, ont remis leur démission dernièrement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Cote,
Et résolu à l'unanimité que le conseil de la ville de Trois-Pistoles :

- prend acte de la démission de monsieur Réginald Gauvin et monsieur Claude Bélanger;
- remercie monsieur Réginald Gauvin et monsieur Claude Bélanger pour leurs années d'implication en tant que membre.

ADOPTÉE

10 - Loisirs

14575 10.1 - Approbation d'un stage à la bibliothèque

Il est proposé par monsieur Steve Cote,

Et résolu à l'unanimité, que le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles :

- approuve la réalisation d'un stage dans le cadre de la formation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé d'un étudiant de l'École secondaire de Trois-Pistoles au sein du service de prêt de la Bibliothèque municipale Anne-Marie-D'Amours de Trois-Pistoles;
- autorise madame Sara Amélie Bellavance, directrice du Service de la culture et des communications, à déterminer les conditions préalables et à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles l'entente relative à la réalisation du stage;
- nomme madame Karen Dionne à titre de maître de stage.

ADOPTÉE

11 - Autres sujets

14576

11.1 - Dons et autorisations

Il est proposé par monsieur Yannick Ouellet,

Et résolu unanimement, que le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles autorise :

- un soutien au Club de patinage artistique (CPA) Les Étincelles de Trois-Pistoles, pour la tenue d'une compétition invitation qui se tiendra du 25 au 27 novembre prochain, en offrant l'aide technique, le matériel nécessaire au bon déroulement du tournoi et la tarification préférentielle pour la location des heures de glace nécessaire pour la tenue de l'événement et ce, pour une valeur de 1 384 \$;
- l'octroi d'une commandite équivalent au plan B « Commanditaire platine », au Club de hockey senior B (Fondations B.A.) de Trois-Pistoles pour la saison 2022-2023, par le versement d'un montant de 2 000 \$ ainsi que le remboursement des coûts de location des heures de glace, d'une aide technique et de l'utilisation de matériel d'une valeur de 1 000 \$;
- le soutien de la tenue de la 36e édition du Tournoi Provincial Pistolo qui se déroulera les 16 au 19 février 2023 et les 23 au 26 février 2023 en offrant l'aide technique, le matériel nécessaire au déroulement du tournoi et la tarification préférentielle pour la location des heures de glace nécessaire pour la tenue de l'événement;
- le versement d'une aide financière pour la Campagne Paniers de Noël 2022 au montant de 1 000 \$.

Note de la greffière : Monsieur Éric Belzile, conseiller, déclare son intérêt indirect du point de commandite au Club de hockey senior B. Aussi, monsieur Belzile s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

ADOPTÉE

14577

11.2 - Autorisation de circuler dans les rues de la Ville pour la période hivernale et de dégel - Les Carrières Bérubé Inc.

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis spécial a été déposée par Les Carrières Bérubé Inc. auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec afin d'utiliser le chargeur Komatsu WA 320PZ 2019 équipé d'un souffleur Larue D65B pour effectuer du déneigement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eric Belzile,

Et résolu à l'unanimité, que le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles autorise Les Carrières Bérubé Inc. à circuler dans les rues de la Ville de Trois-Pistoles pour la période hivernale et de dégel.

ADOPTÉE

12 - Période de questions

Aucune question de la part de l'assistance.

14578

13 - Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Maurice Vaney, et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée à 19h50.

Philippe Guilbert, maire

Catherine Fiset, greffière